

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2023

Objet : Habilitation du Directeur Général à solliciter auprès du Préfet des Hauts de Seine la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité pour l'opération projetée au 67 rue Louis Rouquier à Levallois au bénéfice de l'OPH Rives de Seine Habitat.

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia BUGAJSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Chantal LABORDA - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Monsieur Luc AIT AISSA – Madame Annie MANDOIS
Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Gérard HUOT

Ont donné pouvoir :

Madame Raymonde MADRID à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Madame Sophie DESCHIENS à Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE
Monsieur Guy QUENNEVILLE

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN

LE CONSEIL

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'OPH Levallois Habitat du 12 mai 2022 ayant autorisé le Directeur Général de l'OPH à solliciter au profit de l'OPH l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section S n°137 sise 67 rue Louis Rouquier à Levallois, pour la construction d'un immeuble de logements sociaux ;

Vu le courrier en date du 1^{er} juin 2022 du Directeur Général de l'OPH Levallois Habitat, devenu OPH Rives de Seine Habitat le 1er juillet 2022, sollicitant du Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition de ladite parcelle ;

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire constitués conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Considérant que les enquêtes publiques se sont déroulées du 13 mars au 3 avril 2023, sous l'égide de Monsieur Adrian BOROS, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, lequel a rendu son rapport le 25 avril 2023 ;

Considérant que Monsieur le Commissaire Enquêteur a conclu son rapport en donnant un avis favorable, sans aucune réserve, à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire concernant la réalisation de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Levallois, sis 67 rue Louis Rouquier ;

Il convient d'habiliter le Directeur Général à solliciter auprès du Préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité au bénéfice de l'OPH Rives de Seine Habitat ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Habilite le Directeur Général à solliciter auprès du Préfet des Hauts de Seine la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité au bénéfice de l'OPH Rives de Seine Habitat portant sur la parcelle cadastrée section S n°137, sise 67 rue Louis Rouquier à Levallois, pour la construction d'un immeuble de logements sociaux.

Résultat des votes : 27 voix pour

La délibération N°4 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine



ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. B.", written over the printed text.